



Rubrique: Autres appels aux créanciers relevant du droit des sociétés
Sous-rubrique: Appel aux créanciers suite à une fusion selon la LFus
Date de publication: SHAB 13.06.2022, **Publication répétée:** 09.06.2022, 10.06.2022
Date d'échéance prévue: 09.06.2025
Numéro de publication: SR01-0000007066

Entité de publication
VISCHER AG, Aeschenvorstadt 4, 4051 Basel
Sur mandat de:
Clinique Maignon Suisse SA
avenue Jean-Jacques-Rousseau 7
2000 Neuchâtel

Appel aux créanciers suite à une fusion selon la LFus Centre Dermolaser Esthétique SA avec Clinique Maignon Suisse SA

3. Publication

Organisation transférante:
Centre Dermolaser Esthétique SA
CHE-112.397.443
rue des Alpes 15
1201 Genève

Organisation reprenante:
Clinique Maignon Suisse SA
CHE-113.510.185
avenue Jean-Jacques-Rousseau 7
2000 Neuchâtel

Publication de la fusion dans la FOOSC: 02.06.2022

Remarques juridiques:

Appel aux créanciers suite à une fusion (Art. 25 al. 2 LFus).
Les créanciers des entités qui fusionnent peuvent, dans le délai imparti, produire leurs créances et exiger des sûretés de l'entité reprenante.

Délai : 02.09.2022 (3 mois à compter de la date à laquelle la fusion déploie ses effets juridiques)

Point de contact:

Clinique Matignon Suisse SA
Patricia Delarive
avenue Jean-Jacques-Rousseau 7
2000 Neuhâtel